

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

**Marchés
+ de 90 000 Euros**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE
Services**

SYNDICAT MIXTE DES RUS DU VAL DE SEINE

41 Rue de la Mairie
77670 VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
Objet du marché
Travaux d'aménagement des rus Flavier et de Chailly
Critères d'attribution
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de Prix des prestations : note de 0 à 10
40%
Valeur technique de l'offre : note de 0 à 10
50%
Délais d'exécution des travaux : note de 0 à 10
10%
Procédures
Marché à procédure adaptée (ouvert)
Conditions de délai
Date limite de réception des offres : 08/06/2018 - 12h00
Retrait par voie électronique : www.marches-securises.fr
Date d'envoi du présent avis 09/05/2018

Enquête publique

COMMUNE DE QUINCY-VOISINS

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le conseil municipal

Par arrêté n 2018/045 du 30 avril 2018, le maire de Quincy-Voisins a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par le conseil municipal.

A cet effet, Madame PLANQUE Hélène, domiciliée 16 rue Vautier à JOINVILLE-LE-PONT (94340), a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Melun.

L'enquête se déroulera à la mairie de Quincy-Voisins **du mercredi 06 juin 2018 au**

samedi 07 juillet 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie 7 avenue de la République à QUINCY-VOISINS (77860), ou les adresser par voie électronique à mairieqv.urba@orange.fr.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Quincy-Voisins :
- le samedi 16 juin 2018 de 09H00 à 12H00
- le mercredi 27 juin 2018 de 14H00 à 17H00
- le samedi 07 juillet 2018 de 09H00 à 12H00.

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandées à la mairie de Quincy-Voisins et pourront être consultées sur le site : www.quincy-voisins.com/pages/cadre-de-vie/urbanisme/

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire
Chantal KACI

**Collectivités territoriales,
pour une bonne stratégie
d'achat c'est** **Le Parisien**

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE LA ROCHETTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
REVISION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

Par arrêté du 26 avril 2018, le Maire de la commune de La Rochette a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de La Rochette, pour une durée de 33 jours consécutifs, à compter du 11 juin 2018 jusqu'au 13 juillet 2018 inclus. Au terme de l'enquête publique, l'approbation du PLU pourra être adoptée par le Conseil Municipal en tant qu'autorité compétente. M. Roland DE PHILLY a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le vice-président du Tribunal Administratif de Melun. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- En mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- A la bibliothèque sise au 55 bis rue Rosa Bonheur, 77000 LA ROCHETTE, les mercredis de 13H30 à 18H00 et les samedis de 10H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00, sur poste informatique,
- Sur le site internet de la mairie www.ville-la-rochette.fr

la-rochette.fr

Et consigner ses observations :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de La Rochette pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 11 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus.
- Sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : plu@larochette77.fr.
- Par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-enquêteur 55 rue Rosa Bonheur, 77000 LA ROCHETTE.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de La Rochette, 55 rue Rosa-Bonheur, 77000 LA ROCHETTE :

* Lundi 11 juin : 9h00 à 12h00
* Samedi 23 juin : 9h00 à 12h00
* Mercredi 27 juin : 14h00 à 17h00
* Samedi 7 juillet : 9h00 à 12h00
* Vendredi 13 juillet : 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en Mairie et en Préfecture, ainsi que sur le site www.ville-la-rochette.fr, pendant un an.

Une évaluation environnementale figure dans le rapport de présentation du dossier de PLU.

Au sein du dossier d'enquête publique, figure l'avis de l'Autorité compétente.

Monsieur le Maire de la commune de La Rochette est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le présent avis au public est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Un exemplaire des journaux dans lesquels l'avis aura été publié, sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

* avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion ;
* au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché à la mairie et sur le site internet de la mairie « www.ville-la-rochette.fr » quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'arrêté de mise à l'enquête sera également disponible sur le site internet de la mairie.

Le Maire, Pierre YVROUD



PREFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'État - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENVIRONNEMENTALE
Commune de BRIE-COMTE-ROBERT

La société PANHARD DEVELOPPEMENT, domiciliée 10 rue Roquépine à PARIS (75008), a présenté, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique à usage de stockage de matières combustibles, situé Parc d'activités « Haut des Prés », sur le territoire de la commune de BRIE-COMTE-ROBERT (77170).

Les opérations envisagées relèvent des rubriques 1510-1, 1530-1, 1532-1, 2662-1, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté préfectoral n18/DCSE/IC/020 du 26 mars 2018, la demande de la société

PANHAR DEVELOPPEMENT

est soumise à enquête publique environnementale pendant 34 jours consécutifs du lundi 14 mai 2018 à 9 heures au samedi 16 juin 2018 inclus à 12h00 heures. Le siège de cette enquête est fixé en mairie de BRIE-COMTE-ROBERT (2 rue de Verdun - 77170 BRIE-COMTE-ROBERT).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de demande comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé et tenu à la disposition du public : en mairie de Brie-Comte-Robert, siège de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- en format papier, en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal.
- et en mairies de Férolles-Atilly, Chevry-Cossigny, Grisy-Suisnes, Servon, et Evry-Grégy-sur-Yerres, communes comprises dans un rayon de 2 kilomètres autour du site projeté déterminé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture des mairies : en format papier sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).
Pendant toute la durée de l'enquête publique,

le public pourra consulter et observations et propositions Brie-Comte-Robert, siège de jours et heures d'ouverture de le registre d'enquête coté et e commissaire enquêteur, sur le matérialisé accessible et cons poste informatique dédié Publilégal sur le registre dém accessible sur le site internet de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/publiques)

par courrier électronique à l'adresse : panharddeveloppement@brie-comte-robot.net. Les observations et propositions pourront également être adressées par courrier électronique avant la fin de l'enquête au siège (Mairie de Brie-Comte-Robert - Verdun - 77170 BRIE-COMTE-ROBERT) seront tenues à la disposition de les meilleurs délais. Le tribunal administratif de Melun (M. Claude POUY) en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se rendra à la mairie de Brie-Comte-Robert pour recevoir les observations et heures indiquées ci-dessous.

Jours de permanence
Horaires
lundi 14 mai 2018 09h00 à 12h00
mardi 22 mai 2018 14h30 à 17h00
mercredi 30 mai 2018 14h30 à 17h00
vendredi 8 juin 2018 14h30 à 17h00
samedi 16 juin 2018 09h00 à 12h00

Toute information relative au projet est obtenue auprès de Mme Sylvie Directrice de la Maitrise d'ouvrage de la société PANHARD DEVELOPPEMENT domiciliée 10, rue Roquépine à PARIS (75008).

Le présent avis est consultable sur le site Internet des Services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale de la Coordination des Services de l'État en Seine-et-Marne (Pôle du Pilotage des Procédures Publiques - 12 rue des Saints-Pères - MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions de l'enquête publique sera envoyée par le Préfet de Seine-et-Marne à la société PANHARD DEVELOPPEMENT ainsi qu'aux maires de la commune de Brie-Comte-Robert, sur le territoire duquel se situe le projet, et des communes de Férolles-Atilly, Chevry-Cossigny, Suisnes, Servon, et Evry-Grégy-sur-Yerres, communes concernées par le périmètre de l'enquête publique, relatives à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également

Le Parisien

Pour acheter votre annonce en ligne sur

Rendez-vous sur www.annonceslenaris.fr